

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-deux,**

**Le jeudi 15 décembre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08/12/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit GOUBAND (pouvoir à Christelle BODIN), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

**N°2023-062 Vente d'une parcelle au « Lotissement Les Genêts » cadastrée AO157 au profit de Mme TENDRON Chloé, pour la construction d'un logement**

Madame TENDRON Chloé se porte acquéreur d'une parcelle de terrain dans le lotissement Les Peupliers, lot n° 7, parcelle cadastrée AO157, pour une contenance de 901 m<sup>2</sup>, au prix de 12,90 € TTC le m<sup>2</sup>.

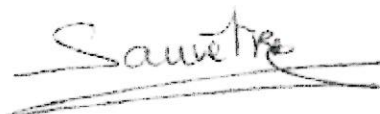
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la vente au profit de Mme TENDRON Chloé pour la somme de 11 622,90 € TTC.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente (compromis de vente et acte authentique), à intervenir en l'étude de Maître JOLLY et BLUMANN avec Me JOLLY notaire à MONCOUTANT-SUR-SEVRE (79).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 14 décembre 2023

Secrétaire de séance  
Cécile SAUVETRE



Le Maire  
Jean-Jacques GROLLEAU

